

RÈGLEMENT D'INTERVENTION

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Règlement à destination DES "FABLAB" EN RÉSEAU DANS LA NIÈVRE

Soutien financier par subvention

CONTEXTE ET OBJECTIF

Le Conseil départemental avec son Service d'Accompagnement au Numérique (SAN), inaugure en 2015 le premier réseau départemental de "FabLab". Par cette action, il propose aux citoyens un accès unifié à des outils de pointe dans le domaine de la fabrication numérique, ainsi que la possibilité de s'initier à ceux-ci, d'une manière transversale et totalement territorialisée.

Les "FabLab" jouent un double rôle. D'une part, ces locaux équipés de technologies numériques de pointe **rendent possible la réalisation de projets dont la seule limite est celle de la créativité**. D'autre part, ces espaces constituent **un outil éducatif novateur et captivant qui permet de favoriser la résilience** des publics tout en leur faisant acquérir des compétences pratiques dans le domaine du numérique.

Après la mise en place de plusieurs espaces, impulsée par la collectivité départementale, d'autres lieux ont vu le jour, rejoignant alors ce mouvement collectif.

Pour tout nouvel entrant dans le réseau Fab'N'Lab, l'accès à ce groupement lui ouvre les portes vers plus de visibilité, une interopérabilité, du partage de ressources et de compétences.

En outre, depuis sa mise en place jusqu'à aujourd'hui, il est ressorti que les activités dans ces tiers-lieux, étaient un moteur d'accompagnement de nouveaux publics et un soutien d'initiatives sur le territoire (incubateur, démarches artistiques, tremplin pour le retour à l'emploi, éducation populaire,...).

Certaines structures souhaitent aujourd'hui mettre en fonctionnement de nouveaux ateliers pour répondre à de nouvelles demandes.

Des espaces membres, désirent sans doute mettre à jour et compléter leur équipement, d'autres, souhaitent rejoindre ce mouvement mais ne disposent pas encore des moyens techniques minimums pour rejoindre un socle commun.

Afin de répondre à cette évolution, dans le cadre de la **stratégie départementale d'émancipation numérique** portée par le Département et notamment sur le volet innovation, le Conseil départemental de la Nièvre, a défini un fond de soutien de 20 000 €.

L'usage de cette ligne budgétaire se fera sous forme d'attribution de subvention en faveur des espaces "FabLab" demandeurs sur le territoire, permettant ainsi de faire émerger ou de consolider le consortium d'espaces de fabrication numérique départemental.

Cette proposition, permettra notamment aux accompagnants d'initier des ateliers autour de l'impression 3D, de la découverte de l'électronique et de la domotique et robotique, du dessin vectoriel, de la programmation, ...

PROJETS ATTENDUS

Le présent règlement vise à soutenir les structures "FabLab" et assimilées susceptibles de mener à bien des actions de médiation et d'accompagnement de projets autour de la fabrication numérique sur le département, en les aidant au financement d'outils matériels permettant de mettre à jour, d'accroître ou plus simplement démarrer des activités de "Makers", en lien avec la fabrication numérique.

BUDGET ET MODALITÉS

Pour l'année 2021, le budget global alloué à ces initiatives locales est de 20 000 €.

Les projets bénéficiaires sont accompagnés sous la forme d'une subvention nécessaire à la mise en place de nouvelles machines, pour de nouveaux ateliers.

Le budget de chaque projet présenté ne pourra être supérieur à 5 000 € TTC et le soutien départemental sera plafonné à 80 % du coût Hors Taxe (HT) de l'acquisition.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITE

Les demandeurs doivent :

- s'inscrire dans un projet collectif.
- porter une structure répondant aux critères des "Fablab" en termes d'accueil, de médiation et d'ouverture-partages des projets.
- porter une structure domiciliée sur le territoire géographique du département de la Nièvre.
- avoir les ressources humaines nécessaires pour mener à bien les missions de médiation et d'accompagnement de projets numériques.

CRITÈRES DE SÉLECTION (barème de notation sur 100 pts)

Les critères de sélection des projets sont cumulativement :

L'efficacité et la pertinence du projet, notamment par rapport à la stratégie d'émancipation numérique portée par le Département (volet innovation) **(/30pts)**.

Le potentiel de retombées économiques et sociales, directes ou indirectes du projet, en matière de :

- Résilience économique du territoire (la manière dont le projet participe à la construction et au soutien économique) **(/10pts)**.
- Développement des compétences, transmission sensibilisation au public (médiation) **(/30pts)**.
- Développement des solidarités **(/10pts)**.
- La maturité du projet et la faisabilité de son démarrage rapide face à l'aide accordée (viabilité et réalisme technique) **(/20pts)**.

SOUTIEN DÉPARTEMENTAL

Le soutien de la collectivité départementale prendra la forme d'une subvention répondant à une aide à l'achat de nouveaux équipements de fabrication et de création pour des espaces de type "FabLAB".

Par ailleurs, au-delà de cette aide financière, le Département s'engage à venir en soutien des structures candidates dans le cadre d'accompagnements numériques visant au développement de nouvelles pratiques numériques au sein des tiers-lieux et autres EPN, qui pourront être menées en lien avec les médiateurs numériques du Département.

En contre partie, le porteur du projet devra s'engager à s'inscrire dans la dynamique du réseau départemental « Fab'N'Lab », à participer à sa promotion, à s'inscrire dans une dynamique collective en proposant des approches et des projets collaboratifs.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Pour candidater, le porteur de projet doit transmettre son dossier par mail à

mediation.numerique@nievre.fr,

ou par voie postale à

« Service d'Accompagnement au Numérique » 14 bis rue Jeanne d'Arc, 58 000 Nevers.

Le candidat est également amené à formuler des engagements sociétaux à mettre en place en cas de sélection de son projet.

À noter que le dossier déposé doit permettre aux instructeurs d'avoir l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne compréhension et à l'instruction du projet à savoir :

- éléments de contexte et de diagnostic à l'origine du lancement du projet.
- objectifs du projet.
- partenariats envisagés.
- calendrier de mise en œuvre du projet.
- plus-values, si espace déjà existant.
- liste et prix de l'ensemble des équipements qui seront acquis dans le cadre de ce subventionnement.

Aucune instruction ne sera engagée sans ces éléments.

VERSEMENTS / DOTATION

L'aide sera versée en une fois, sous la forme d'un soutien financier par subvention.

Le versement sera effectué suite au retour des justificatifs (copies de factures acquittées).

CALENDRIER

Le dispositif est ouvert à partir du 30/11/2021

La sélection des dossiers se fait au fil de l'eau, jusqu'à épuisement des fonds.

LES ÉVOLUTIONS

Sous réserve des évolutions et de l'analyse de l'impact et des futurs besoins, le règlement d'intervention prendra effet lors de sa validation par l'Assemblée départementale. Ce règlement pourra être révisé selon différents critères (efficacité, efficience, cohérence, gouvernance, partenariats territoriaux ...) pour l'améliorer et identifier les complémentarités et synergie à engager avec d'autres partenaires.

Ce règlement pourra être reconduit sur l'année suivante en fonction des orientations prises par la collectivité départementale.

CONTACT

Pour tous compléments d'information, les médiateurs numériques du Conseil départemental se tiennent à la disposition des porteurs des projets.

Ils peuvent être contactés par téléphone au 03 58 57 05 58

ou par mail à mediation.numerique@nievre.fr

NOTE :

FabLab : Un fab lab {FabLab} (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un tiers-lieu de type makerspace cadré par le Massachusetts Institute of Technology (MIT) et la FabFoundation en proposant un inventaire minimal permettant la création des principaux projets de fabrication numérique par, un ensemble de logiciels et solutions libres et open-sources, et une charte de gouvernance.

Les "FabLab" sont réunis en un réseau mondial très actif.

Makers : La culture maker (de l'anglais make, littéralement. "faiseur") est une culture (ou sous-culture) contemporaine constituant une branche de la culture Do it yourself (DIY) qu'on peut traduire en français par « faites-le vous-même » ; tournée vers la technologie et la création en groupe. La communauté des makers apprécie de prendre part à des projets orientés ingénierie. Les domaines typiques de ces projets sont ainsi l'électronique, la robotique, l'impression 3D et l'usage des machines-outils à commande numérique (CNC), mais également des activités plus traditionnelles telles que la métallurgie, la menuiserie, les arts traditionnels et l'artisanat.

EPN : (Espaces Publics Numériques) dont la mission première est l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication par de brefs ateliers d'initiation.